

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : acide acétique 9,9%

Code Produit : AcH 9,9%

Marque : SELVERT

Code UFI = YW5S-SG22-V81Q-CA98

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Nettoyage des sols

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SELVERT SAS

5 Route de Renage

38210 TULLINS

France

info@selvert-sas.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Accident et cas d'urgence : ORFILA - 01 45 42 59 59

Urgences médicales : Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON - 04 72 11 69 11 (24h)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH :

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

La substance n'est pas une substance PTB

La substance n'est pas une substance vPvB

Propriétés perturbant le système endocrinien : rien dans les études n'indique que l'acide acétique serait un perturbateur endocrinien.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance/Mélange : Mélange

Description : acide acétique dilué à 99 g/Litre dans l'eau

Acide acétique

Formule : C2H4O2

Poids moléculaire : 60

Nom du produit	Identifiants	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
acide acétique	CE:200-580-7 CAS : 64-19-7 N° Index 607-002-00-6	9,9	LIQUIDES INFLAMMABLES Cat. 3, H226 CORROSION CUTANÉE / IRRITATION Cat. 1A, H314

Limites de concentration spécifiques

Nom du produit	Identifiants	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
acide acétique	CE:200-580-7 CAS : 64-19-7 N° Index 607-002-00-6	10-25	Provoque une irritation cutanée – H315
		10-25	Provoque une sévère irritation des yeux – H319
		25-90	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux - 1B, H314
		90-100	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux - 1A, H314

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H indiquées ci-dessus.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau.

Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever.

En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Demander d'urgence une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau

Laver la peau avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

Laver les vêtements et les chaussures contaminés avant de les réutiliser.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin : Contacter un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Renseignements généraux

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à surpression, approuvé par MSHA/ NIOSH (ou l'équivalent) ainsi qu'un équipement de protection couvrant tout le corps.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque lié aux produits de décomposition thermique :

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre : monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

Protection complète du corps.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Évacuer les environs. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection.

Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Assurer une ventilation adéquate.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.
Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque.

Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau ou les zones confinées.

Aspirer le produit déversé dans un récipient adapté.

Recueillir le reste à l'aide d'une matière poreuse inerte (neutralisant d'acide, liant universel etc.) et placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Attention, les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une ventilation adéquate du lieu de travail et de stockage.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation d'aérosols.

Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Se laver les mains après emploi.

Utiliser des gants et des lunettes de protection.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'emploi ou à proximité. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale.

Entreposer dans un endroit frais à l'abri de la lumière directe du soleil.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit bien aéré.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composant	No.CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Acide Acétique 9%	64-19-7	VME (France)	10 ppm, 25 mg/m ³	Valeur momentané
		IOELV (UE)	10 ppm, 25 mg/m ³	Valeur à long terme
		DNEL Oral - Inhalation LD50 DNEL (Travailleurs effets aigus)	3310 mg/kg (rat) 350/48h mg/m ³ (poisson)	
		PNEC	13,5 mg/L (rat)	

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail).

Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques).

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire

En cas d'exposition intense ou durable ou de ventilation insuffisante, utiliser un appareil de respiration approprié.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Manipuler avec des gants.

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation.

Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique (vinaigre)
Seuil olfactif :	donnée non disponible
pH à 20°C :	2.7
Point initial d'ébullition	100°C
Point de fusion/congélation :	-2°C
Taux d'évaporation :	donnée non disponible
Point d'éclair	> 100°C
Auto-inflammation :	le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion	le produit n'est pas explosif
Pression de vapeur à 20°C	donnée non disponible
Densité de vapeur	donnée non disponible
Densité à 25°C	1,01 g/cm3
Hydrosolubilité	entièrement miscible
Coefficient de partage	n-octanol/eau : donnée non disponible
Viscosité	donnée non disponible

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable. Pas de décomposition en cas d'usage conforme

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, il ne se produit aucune réaction dangereuse.

Réaction au contact de métaux divers.

Réaction avec les alcalis (lessives alcalines) et amines en masse.

10.4 Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5 Matières incompatibles

Métaux, produits alcalins

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non classé
Danger par aspiration	Non classé

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Rien dans les études n'indique que l'acide acétique serait un perturbateur endocrinien.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) Non classé

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Effets localisés : peut donner lieu à une modification du pH avec détérioration de la vie aquatique.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT: Non disponible

· VPVB: Non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Rien dans les études n'indique que l'acide acétique serait un perturbateur endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, le sol, les cours d'eau et conduits d'évacuation.

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Déchets dangereux

À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

Emballages contaminés

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Éliminer comme produit non utilisé.

Produit de nettoyage recommandé

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR : non réglementé IMDG : non réglementé IATA: non réglementé ADN : non réglementé RID : non réglementé

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR: Marchandise non dangereuse IMDG, IATA: Not dangerous goods

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : non réglementé IMDG : non réglementé IATA: non réglementé ADN : non réglementé RID : non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

ADR : non réglementé IMDG : non réglementé IATA: non réglementé ADN : non réglementé RID : non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR : non réglementé IMDG : non réglementé IATA: non réglementé ADN : non réglementé RID : non réglementé

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre	Non réglementé
Transport maritime	Non réglementé
Transport aérien	Non réglementé
Transport par voie fluvial	Non réglementé
Transport ferroviaire	Non réglementé

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes :

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IATA = Association international du transport aérien
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses
ADN = Code fluvial des marchandises dangereuses
RID = Code ferroviaire des marchandises dangereuses
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
DMEL = dose dérivée avec effet minimum
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
CPSE = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

Texte intégral des mentions H et EUH

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. SELVERT SAS ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Fin de la fiche de données de sécurité